

# Que prendre / préparer ?

Je réfléchis à mon rôle, à mes limites, peurs, failles, pour me mettre des limites dans l'action.

**Prévenir une personne proche au préalable** et avoir son numéro marqué sur soi ou le retenir par cœur (voir plus de détails dans la partie « appel d'un proche »)

**Préparer ses garanties de représentation** : ce sont des documents qui démontrent que votre vie est en France, donc que vous n'avez pas de raison de quitter le territoire pour éviter une détention en attente d'un éventuel procès

- Plus il y en a, mieux c'est : Pièces d'identité (CNI, passeport, permis), Justificatif de domicile (factures d'électricité, téléphone...), Contrat de travail ou promesse d'embauche, Fiche de paye, Certificat de scolarité/carte étudiante, Attestation CAF ou Pole Emploi.

Plusieurs options :

- J'ai une clé USB sur moi avec ces documents (attention cependant, elle pourra être utilisée pendant votre GAV, donc ne fonctionnez pas de cette manière si vous prévoyez de cacher votre identité)
- J'ai envoyé ces documents à un proche
- J'ai envoyé ces documents à la base arrière de l'action

## Que prendre avec soi ?

**Son téléphone.. opas** : autant que possible on essaiera de ne pas le prendre, ou d'avoir un téléphone d'action que je réinitialise avant chaque action et que je pourrai déverrouiller aux flics, avec une carte Sim prépayée, et que j'allume loin de chez moi. À défaut, préparer son tel usuel en conséquence (chiffrage, suppression des applis et données compromettantes ->contacts, photos, historiques..).

Si vous êtes **sous traitement médicamenteux**, avoir l'ordonnance.

**Sa carte d'identité.. ou pas**

**✳** Ne rien avoir qui puisse provoquer une garde à vue : une arme (couteau-suisse, opinel...) ou de drogues illégales.

---

Révision #2

Créé 6 janvier 2023 22:54:53 par alice

Mis à jour 6 mai 2023 00:41:12 par alice